



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 54/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 JUN 2014

Affiché le :

L'An deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, LACLAU, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. FERTE	à	Mme SUZE
M. SALAÜN	à	M. LACLAU
M. ANGO	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETARIE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Tarifs 2015

Vu les articles L2333-9 à L2333-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°78/08 adoptée en séance du 27/06/2008,

Vu la délibération n°54/13 adoptée en séance du 20/06/2013,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2015 de la TLPE selon le tableau ci-après :

Tarif de base : 15.20 €

SUPPORTS	SUPERFICIE	TARIFS 2014 (pour information)	TARIFS 2015
Enseignes et enseignes numériques	≤ 7 m ²	Exonération	Exonération
	≤ 12 m ²	15.20 €	15.20 €
	≤ 50 m ²	30.40 €	30.40 €
	> 50 m ²	60.80 €	60.80 €
Pré-enseigne non numérique	≤ 1.5 m ²	Exonération	Exonération
	≤ 50 m ²	15.20 €	15.20 €
	> 50 m ²	30.40 €	30.40 €
Pré-enseigne numérique	≤ 1.5 m ²	Exonération	Exonération
	≤ 50 m ²	45.60 €	45.60 €
	> 50 m ²	91.20 €	91.20 €
Dispositif publicitaire	≤ 50 m ²	15.20 €	15.20 €
	> 50 m ²	30.40 €	30.40 €
Dispositif publicitaire numérique	≤ 50 m ²	45.60 €	45.60 €
	> 50 m ²	91.20 €	91.20 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs 2015 pour la TLPE tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 juin 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

